

MAPA 2023-008 / ACCORD CADRE POUR DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE COURSEULLES SUR MER

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 21 septembre 2023 et publié le 23 septembre 2023 dans Ouest France ainsi que sur le profil acheteur et le site internet de la Ville,

Considérant les deux offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

- D'attribuer le marché à YVES MADELINE SAS sise ZI Caen canal- Rue de la Mer - 14 550 BLAINVILLE SUR ORNE, SIRET 311 127 195 00064, représentée par Yann MADELINE Directeur général. Le montant maximum annuel des prestations pouvant être commandées est de 12 500 € HT.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 14/12/2023

Signé le 18. 12. 2023

Publié le 26. 12. 2023

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX